

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

SÉCURITÉ - Le port du casque est obligatoire tout au long des circuits - **L'ENGAGEMENT** - L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement, sauf si l'option annulation est souscrite à l'inscription et si vous remplissez les conditions d'indemnisation. Une caution de 10 € (comprise dans le tarif de l'inscription) est exigée à l'engagement pour la puce électronique. Ces 10€ sont rendus en échange de la puce à l'arrivée jusqu'à 20h et le dimanche 21 juin jusqu'à midi. En cas d'oubli, elle doit être adressée à l'Ardéchoise dans un emballage adéquat avant le 30 juin 2020. Passé ce délai, la puce n'est plus réutilisable, la caution n'est plus remboursée et la puce facturée 40€. - **DÉSISTEMENT** - Hors option annulation, le montant de la caution vous sera expédié dans un délai de trois mois après l'Ardéchoise, accompagné de votre cadeau. - vélos à assistance électrique : formellement interdits sauf pour les personnes éloignées de la pratique sportive (PEPS) qui utiliseront un des parcours de l'Ardéchoise des Jeunes. Si un VAE s'intègre dans l'Ardéchoise et qu'il est impliqué dans un accident, l'organisation portera plainte contre le ou la cycliste qui a utilisé un VAE. - **LE PACKAGE ENGAGEMENT COMPREND** : 1 cadeau (une paire de lunettes marque Ekoï), 1 bidon cycliste 700 ml, l'assistance, les secours et le ravitaillement le samedi 20 juin sur les 6 parcours en 1 jour, 1 plateau repas chaud, 1 café à l'arrivée le samedi 20 juin, servis jusqu'à 20 h (hors engagement Ardèche Verte seule), l'accès à la consigne à vélos, 1 diplôme, 1 bon de participation au tirage au sort des lots de valeurs offerts par nos partenaires (présence obligatoire avec pièce d'identité) - Pour les participantes : un bijou est offert. - **ASSURANCES** - L'Ardéchoise a souscrit les assurances suivantes : * **RESPONSABILITÉ CIVILE** Les non licenciés et les licenciés non assurés par leur fédération sont couverts par notre assurance la MAIF, dans le cadre des garanties offertes : responsabilité civile des participants pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient accidentellement causer à des tiers ou entre eux lors de la manifestation. La responsabilité de l'organisation ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de la manifestation, pour des participants régulièrement inscrits et contrôlés au départ et jusqu'à l'arrivée, les pointages officiels (tapis de chronométrage) faisant seule foi. Ni l'organisation, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol, en dehors des situations où la responsabilité incombe à l'organisateur. En cas d'infraction, le participant fautif sera le seul responsable à ses risques et périls et sera seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur, ou victime directement ou indirectement. Les licenciés FFC sont couverts par leur fédération et dans ce cas devront s'adresser à celle-ci. * **DOMMAGES AUX BIENS** Les vélos placés dans la consigne organisée le samedi de 11h à 20h sont couverts par l'assurance de l'organisation : vol - bris. Les vélos ou biens confiés à l'organisation (biens nécessaires dans le cadre d'une randonnée, dont matériel médical), dans le cadre du transport des bagages ou dans les cars balais sont couverts en cas de bris ou vol. Le dommage doit être signalé et constaté dès l'arrivée du véhicule balai. Les effets personnels déposés à la consigne spécifique du samedi sont couverts en cas de perte ou vol à hauteur de 100€. Cette consigne ne prend pas les objets de valeur. En dehors de ces situations les cyclistes sont responsables de leurs biens (vélo ou effets personnels) et doivent être couverts par leur propre assurance, notamment lors des hébergements même pourvus de local de gardiennage. La meilleure assurance est encore de protéger son vélo : surveillance, cadenas. * **INDIVIDUELLE ACCIDENTS** Selon l'article L321.4 du Code du Sport, notre devoir d'information nous incite à vous conseiller de souscrire auprès de l'assureur de votre choix une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels dus à un accident survenu sur les parcours de la manifestation. Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont couverts de manière suffisante. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt, ainsi que pour les non-licenciés, de souscrire l'assurance de leur choix ou la formule I.A. Sport + auprès de la MAIF. Vous pouvez consulter l'ensemble des garanties sur notre site www.ardechoise.com - * **ANNULLATION DE L'ÉPREUVE** : Cette assurance couvre la perte pécuniaire de l'Ardéchoise au cas où la manifestation serait annulée par les autorités compétentes, du fait de la survenance de tout évènement non expressément exclu, survenant hors de son contrôle. Assureur : Groupe spécial Line pour Groupama RAA. * **GARANTIE FINANCIÈRE** : En outre, l'Ardéchoise, en tant qu'agence de voyage, souscrit une garantie financière obligatoire auprès de Groupama. * **OPTION ANNULLATION** : pour toutes les formules avec ou sans hébergement, obligatoirement souscrite au moment de l'inscription, ferme et définitive. **CONDITIONS D'ANNULATION** : contact avec l'Ardéchoise pour communiquer le motif exact de l'annulation. L'Ardéchoise sollicite APRIL International pour la constitution du dossier. Après réception du dossier, le cycliste devra l'envoyer à April International avec les justificatifs demandés. La déclaration d'annulation à l'Ardéchoise devra être faite dans les 5 jours de la connaissance de l'empêchement à participer. Le barème est à 100% dès la réservation ; sont remboursables : montant de l'inscription incluant la caution et options souscrites (hébergement, bagages). Ne sont pas remboursables : cadeau, achats (envoyés) et les dons ainsi que la cotisation à l'assurance. Nous vous conseillons vivement de souscrire à cette assurance. Contrat souscrit auprès de APRIL International & Voyage. Conditions détaillées sur www.ardechoise.com Le devoir d'information qui nous incombe nous oblige à vous demander de valider et signer la lettre d'accréditation que vous recevrez par mail ou par courrier : elle stipule toutes vos obligations. **DROIT A L'IMAGE** - L'acceptation du règlement implique obligatoirement que le cycliste donne son accord à l'Ardéchoise et aux médias qui couvrent l'épreuve cycliste de masse pour utiliser son image pour tous clichés ou toutes vidéos pris du mardi 16 juin au samedi 20 juin 2020, qui serviront à la promotion et à la diffusion de l'image de l'Ardéchoise sous toutes ses formes (films, vidéos, photos, journaux, internet, etc.). - **RECOMMANDATIONS** - Un minimum de préparation physique, un certificat d'aptitude physique à la pratique du vélo en compétition, un équipement adéquat selon la météo, un respect des règles (casque, code de la route), un comportement citoyen (respect de l'environnement, du règlement, de parcours balisés) sont les gages d'une Ardéchoise réussie et festive. Les comportements antisportifs, le non-respect de l'environnement, du code de la route, du règlement et notamment l'absence du port de casque, des parcours balisés ou de la sécurité d'une manière générale sont passibles d'exclusion. - **PARKINGS** - A Saint-Félicien, il est obligatoire de stationner son véhicule dans les parkings prévus. Le samedi des navettes sont mises en place de 6h15 à 21h15. - **RETRAIT DU DOSSARD ET DE LA PLAQUE DE GUIDON** - La plaque de guidon, le dossard individuel et le cadeau sont à retirer à l'accueil du mardi au samedi (Voir horaires sur programme p.8/9). Un parking court durée est réservé pour le retrait des dossards du mardi au vendredi. - **FERMETURE DES PARCOURS LE SAMEDI 20 JUIN** - A 48 km de l'arrivée au lieu-dit Freydaparet, tout cycliste hors délai est obligé de prendre le car balai, après avoir restitué sa plaque de guidon et son dossard aux commissaires. S'il poursuit son parcours, il le fait sous sa propre responsabilité. - **DIPLÔME** - A récupérer le samedi 20 juin à l'accueil. Cyclotouristes et Randonneurs : disponible 30 minutes après l'arrivée. Cyclosporifs : disponible 1h45' après l'arrivée (nous tenons compte de l'heure de départ du dernier partant). Passé ce jour pour l'obtenir vous pouvez : soit le télécharger sur notre site internet, soit faire une demande par écrit accompagnée d'une enveloppe au format A4 timbrée pour un poids de 50g. - **RAVITAILLEMENT** - Le mercredi, jeudi et vendredi, les randonneurs sont en autonomie. Cependant de nombreux villages vous présenteront à leur initiative un ravitaillement gracieux ou payant. La liste des épiceries et restaurants des parcours figure sur le site internet. Le samedi, 15 ravitaillements proposant fruits frais et secs, gâteaux et barres énergétiques, charcuterie et fromage de pays sont matérialisés sur les cartes et la feuille de route. Plus d'une trentaine de points boissons sont aussi présents. - **REPAS ACCOMPAGNEURS** - Le samedi 20 juin il est possible d'acheter sur le lieu de restauration un repas accompagnateur au prix de 10€.

L'ensemble des informations est régulièrement mis à jour sur le site internet www.ardechoise.com

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES

Concernant les cyclistes qui s'inscrivent à l'Ardéchoise 2020, excepté lors d'un accord de confidentialité avec un partenaire, l'association Ardéchoise Cyclo Promotion :

- Ne diffuse pas vos données ;
- Garde vos données pendant 7 années consécutives après votre dernière participation ;
- Conserve les résultats des cyclosporifs depuis sa première édition en 1992 ;
- Affiche 5 jours avant le départ les inscrits de l'édition : nom / prénom / catégorie / ville / pays* ;
- Inscrit sur la plaque de guidon : nom / prénom / catégorie / ville / pays** ;
- Inscrit sur le dossard le prénom et le nom du cycliste** ;
- Diffuse sur le Dauphiné Libéré et autres médias exclusivement le classement des cyclosporifs ;
- Donne vos données aux « Secours » si nécessaire.

*si vous souhaitez garder votre anonymat, merci de le signaler par écrit sur papier libre joint à votre inscription

**si vous souhaitez garder votre anonymat, il vous suffira de cacher votre nom et prénom au moyen d'un feutre noir.



1 Labastide-sur-Besorgues

RÈGLEMENT 2020

A - ARDÈCHE VERTE

A.1 - LA FORMULE - L'Ardeche Verte est une randonnée cyclotouriste sur 6 parcours, à choisir après le départ. Elle se réalise le mercredi en autonomie (boisson, alimentation). L'Ardeche Verte est ouverte à tous les cyclistes ayant plus de 18 ans l'année de l'épreuve, ou 15 ans uniquement sur les parcours de 57 et 90 km et 17 ans et plus pour les parcours de 97, 127 et 130 km. Elle se décline en 5 formules : A - Ardeche Verte seule (bulletin d'engagement p66) - B - Ajout à l'Ardechoise en 3 jours, vous cochez la case prévue à cet effet sur le bulletin d'engagement 3 jours. - C - Ajout à l'Ardechoise en 2 jours, vous cochez la case prévue à cet effet sur le bulletin d'engagement 2 jours. - D - Ajout à l'Ardechoise en 1 jour, vous cochez la case prévue à cet effet sur le bulletin d'engagement 1 jour. - E - Intégrée dans l'Ardechoise en 4 jours du Nord au Sud, vous êtes hébergé(e) du mardi soir au vendredi soir inclus, bulletin d'engagement 4 jours du Nord au Sud. **A.2 - DEPART** - Les participants partent entre 7h et 9h le mercredi, ils passent obligatoirement sous le portique de départ, situé à la sortie de Saint-Félicien, route de Vaudevant. **A.3 - POSSIBILITÉS D'INSCRIPTION** - par courrier jusqu'au vendredi 12 juin (cachet de la poste faisant foi) - par internet jusqu'au lundi 15 juin minuit (sans majoration). - sur place samedi 13, lundi 15 et mardi 16 juin (avec majoration). Clôture des engagements le mardi 16 juin à 20h. **A.4 - ASSURANCE ANNULLATION** - Vous pouvez souscrire à l'assurance annulation (voir conditions sur ardechoise.com).

B - ARDECHOISE 1 JOUR

A l'engagement, vous optez pour la formule cyclosportive (vos temps et classements vous seront communiqués, ils seront affichés et publiés) ou la formule cyclotouriste (vos horaires de passage aux différents contrôles vous seront communiqués, mais ils ne seront ni affichés ni publiés) : **B.1 - LA FORMULE CYCLOTOURISTE** est ouverte à tous les cyclistes nés avant le 31 décembre 2002. Le parcours cyclotouriste Le Doux (85 km) est ouvert aux jeunes de 15 ans et plus, ou né(e)s avant le 31 décembre 2005. Joindre obligatoirement une autorisation parentale. Le parcours cyclotouriste Les Boutières (125 km) est ouvert aux cyclotouristes de 17 ans et plus, ou né(e)s avant le 31 décembre 2003. Joindre obligatoirement une autorisation parentale. **B.2 - LA FORMULE CYCLOSORTIVE** exige la fourniture obligatoire d'un justificatif : photocopie de la licence 2020 pour les licenciés (obtenue avec présentation d'un certificat médical d'aptitude au cyclisme en compétition, licence vélo randonnée et badge FFV non valable) ou pour les licenciés non assurés, les non licenciés et handisports, un certificat médical de moins d'un an au jour de l'épreuve mentionnant expressément « l'aptitude à la pratique du cyclisme en compétition ». Le certificat médical valable 3 ans seulement pour les renouvellements de licence. A défaut de justificatif trois semaines après la réception du bulletin d'engagement ou si le justificatif est non-conforme alors le participant sera obligatoirement inscrit comme cyclotouriste. Elle est interdite aux cyclistes de moins de 18 ans. Toutefois, une catégorie junior est exclusivement organisée sur les parcours des Boutières, 125 km pour les jeunes nés avant le 31 décembre 2003 joindre obligatoirement une autorisation parentale. Les licenciés FFC bénéficient de la couverture globale assurance : RC+ individuelle accident personnelle de leur licence. Elle comporte trois classements : scratch, par catégorie et par équipe, ce dernier uniquement sur l'Ardechoise (220 km). **B.3 - DOSSARDS PRIORITAIRES** - Composition du groupe des 300 premiers, engagement avant le 31 mars 2020 : N°1 à 100 : réservés aux VIP - N°101 à 200 : réservés aux 100 scratchs masculins de l'Ardechoise 2019 - N°201 à 210 : réservés aux 10 scratchs féminins de l'Ardechoise 2019 - N°211 à 225 : réservés aux 15 scratchs masculins des Boutières 2019 - N°226 à 230 : réservés aux 5 scratchs féminins des Boutières 2019 - N°231 à 245 : réservés aux 15 scratchs masculins de la Volcanique 2019 - N°246 à 250 : réservés aux 5 scratchs féminins de la Volcanique 2019 - N°251 à 260 : réservés aux 10 scratchs masculins des Sucs 2019 - N°261 à 265 : réservés aux 5 scratchs féminins des Sucs 2019 - N°266 à 280 : réservés aux 15 scratchs masculins de l'Ardechoise Vélo Marathon 2019 - N°281 à 283 : réservés aux 3 scratchs féminins de l'Ardechoise Vélo Marathon 2019 - N°284 à 300 : réservés aux FFC nationaux et Elites Au-delà du 31 mars 2020, les numéros vacants seront affectés aux cyclosportifs très bien classés dans leur catégorie d'âge, sur envoi d'un courrier avec justificatifs (diplôme ou historique). La priorité sera donnée aux performances réalisées sur un parcours de l'Ardechoise en 2018 ou en 2019. - Les 1700 premiers inscrits seront placés immédiatement derrière les 300 premiers. Un départ dans les 15 premières minutes leur est ainsi garanti. **B.4**

- **POSSIBILITÉS D'INSCRIPTION** - par courrier le 12 juin inclus (cachet de la poste faisant foi) - par internet le lundi 15 juin minuit - sur place avec majoration du samedi 13 juin au vendredi 19 juin avant 21h (sauf le dimanche). Aucun engagement ne sera pris sur place le samedi 20 juin 2020 au matin. **B.5 - MODIFICATION / REMPLACEMENT** - Contacter l'Ardechoise 04 75 06 13 43 - inscriptions@ardechoise.com **B.6 - ANNULLATION** - le remboursement n'est possible que si vous avez souscrit à l'option annulation et que vous répondez aux conditions de l'assurance (conditions disponibles sur notre site internet). **B.7 - DÉSISTEMENT** voir dispositions générales **B.8 - FERMETURES DES PARCOURS** - Après votre départ (entre 7h30 et 8h45), vous optez pour l'un des six parcours proposés en 1 jour. Pour des raisons de sécurité et d'organisation, des points de fermeture seront tenus par des commissaires de la FFC à : - 11h à Lamastre pour les Boutières et les parcours supérieurs, - 11h30 au Cheylard pour la Volcanique, les Sucs, l'Ardechoise et l'AVM, - 12h au col de Mézilhac pour l'Ardechoise et l'AVM, - 13h au col du Gerbier de Jonc pour les Sucs - 13h30 au col du Gerbier de Jonc pour l'AVM - 14h30 à Chanéac (carrefour D278/D378) pour les Sucs, - 15h15 à Chanéac (carrefour D278/D378) pour l'AVM, - 16h30 sortie de Saint-Martin-de-Valamas (carrefour D120/D478) - 17h45 au lieu-dit Freydaparet (carrefour D9/D214) situé à 48 km de l'arrivée, tout participant hors délai est obligé de prendre le car balai, ou s'il désire poursuivre son parcours, il le fait sous sa propre responsabilité après avoir restitué sa plaque de guidon et son dossard au commissaire. - 19h15 (carrefour D236/D532) déviation directe sur Saint-Félicien avec, à votre arrivée, un ajout d'une heure à votre temps de parcours. **B.9 - PRIVATISATION DES ROUTES** - Assurée par la gendarmerie nationale, des signaleurs et Média Moto Sécurité. Par arrêté Préfectoral, seuls les cyclistes régulièrement engagés à l'Ardechoise pourront circuler sur les routes privatisées le samedi 20 juin 2020 de Saint-Félicien au Cheylard (carrefour D578/D120) - de la sortie de Saint-Martin-de-Valamas (carrefour D120/D478) à l'entrée de Saint-Agrève (carrefour D120/D21), du Lieu-dit Freydaparet (carrefour D9/D214) à l'arrivée à Saint-Félicien. Sur les routes privatisées, tout demi-tour à vélo est strictement interdit, avant le passage de la voiture balai accompagnée de la gendarmerie. **B.10 - VOITURE SUIVEUSE** - Les voitures suiveuses sont interdites car dangereuses et irrespectueuses des autres cyclistes. Tout participant ayant une voiture d'accompagnement sera disqualifié par un commissaire. **B.11 - ASSISTANCE MEDICALE** - Elle est coordonnée par Doker et assurée par le SDIS 07, le SAMU 07, l'UDPS, des médecins urgentistes en moto, un hélicoptère sanitaire. Le corps médical a toute autorité pour stopper un participant s'il le juge nécessaire. **B.12 - L'ASSISTANCE MECANIQUE** - L'assistance mécanique est assurée par les sociétés Mavic, et des vélocistes régionaux. La main d'œuvre est gratuite, les pièces sont facturées. **B.13 - DÉPART ANTICIPÉ AVM** Pour bénéficier d'un départ anticipé à 7h15, vous devez justifier d'une réalisation au moins une fois entre 2016 et 2020, de l'AVM, l'Ardechoise, les Sucs, Bordeaux-Paris, le tour du Mont Blanc, La Marmotte ou de l'Ötztal Radmarathon en Autriche (autre épreuve : nous consulter). De plus, si vous demandez à bénéficier du départ avancé à 7h15, vous vous engagez à réellement accomplir ces 277 km hors desquels vous ne serez classé dans aucune autre cyclosportive. En partant à 7h30, vous participez librement à l'AVM ou toutes autres cyclosportives.

C - ARDECHOISE 2, 3, 4 JOURS

C.1 - LA FORMULE - L'Ardechoise en plusieurs jours est une randonnée cyclotouriste avec étapes sur le parcours de votre choix. Elle se réalise en autonomie (boisson, alimentation, assistance mécanique et médicale). C'est uniquement le samedi sur les parcours en 1 jour que des ravitaillements, des assistances et des points relais pour les cars balais itinérants sont mis en place par l'organisation. L'Ardechoise plusieurs jours est ouverte à tous les cyclistes nés avant le 31 décembre 2002. **C.2 - POSSIBILITÉS D'INSCRIPTION** avec hébergement : formule confort supérieur : 13 mars dernier délai, dans la limite des places disponibles. Formules A et B : 3 avril, dernier délai, dans la limite des places disponibles sans hébergement : - par courrier le 12 juin inclus (cachet de la poste faisant foi) - par internet le lundi 15 juin minuit - sur place avec majoration du samedi 13 juin au jeudi 18 juin avant 19h (sauf dimanche). Pas d'inscription au matin du départ. **C.3 - ANNULLATION** - le remboursement n'est possible que si vous avez souscrit à l'option annulation et que vous répondez aux conditions de l'assurance (conditions disponibles sur notre site internet). **C.4 - MODIFICATION / REMPLACEMENT** - contacter l'Ardechoise 04.75.06.13.43 - contactpj@ardechoise.com. En cas de remplacement, envoyez un courrier accompagné

du bulletin rempli par votre remplaçant (e) et 10 € de frais de dossier. **C.5 - CONTROLES** - Départ : les randonneurs passent obligatoirement sous le portique de départ. Sur parcours : ils passent aux points de contrôle de leur parcours selon les heures d'ouvertures. Les randonneurs partent à leur convenance de leur lieu d'hébergement. Les inscrits en 4 jours du Nord au Sud : selon leur lieu d'hébergement ces cyclistes passeront à leur convenance le contrôle d'arrivée de l'Ardeche Verte du mercredi ou le contrôle départ 3 Jours du jeudi. **C.6 - L'HEBERGEMENT** - Aucune réservation sans engagement. L'option hébergement est proposée dans la limite des places disponibles en formules A ou B (en cas d'indisponibilité dans la formule choisie, un complément pourra vous être demandé). Les cyclistes sont placés dans l'ordre d'arrivée de leur bulletin d'engagement en fonction du parcours choisi et de l'organisation du transport des bagages. Groupe : les cyclistes souhaitant être hébergés dans le même lieu doivent obligatoirement envoyer leurs inscriptions dans la même enveloppe en indiquant le responsable de groupe (de même pour les inscriptions internet). Le prix comprend : la 1/2 pension (repas, nettoyage et petit déjeuner) (draps fournis, serviettes non fournies) pour 1 à 4 nuits selon la formule choisie. Les options d'hébergement A ou B se distinguent uniquement par le nombre de personnes par chambre. Les parcours traversant des secteurs très hétérogènes en hébergements, l'étape se situe sur ou hors parcours dans un rayon de 20km. Etape 2 jours : 1 nuitée à mi-distance du parcours choisi - Etapes 3 jours : 2 nuitées au 1/3 et 2/3 du parcours - Etapes 4 jours : 3 nuitées au 1/4, 1/2 et 3/4 du parcours - Etapes 4 jours du Nord au Sud : 4 nuitées dont mardi et mercredi dans le même hébergement dans un rayon de 25 km autour de Saint-Félicien. Jeudi et vendredi au 1/3 et 2/3 du parcours choisi. Dans le cas où toutes ces possibilités sont épuisées, l'Ardechoise vous contacte pour vous proposer d'autres alternatives (distance, parcours). Formule Confort Supérieur - Cette formule propose uniquement des hôtels ou des chambres d'hôtes classés minimum 3 étoiles. Dans le cas où il n'y aurait plus de disponibilité, un hébergement de catégorie inférieure vous sera proposé. Le prix comprend : un rafraîchissement à l'arrivée dans l'hébergement, la demi-pension, les draps et les serviettes fournis. **C.7 - TRANSPORT D'UN BAGAGE** - Ce service est exclusivement destiné aux cyclistes hébergés par l'Ardechoise. Un bagage = 1 seul sac totalement fermé (rien ne doit dépasser). Poids et dimensions : Bagage 2 jours : maximum 7 kg / 50 x 35 x 30 cm. Bagage 3 jours : maxi 9 kg / 60 X 35 X 30 cm. Bagage 4 jours : maxi 10 kg / 60 X 35 X 30 cm. Bagage 4 jours Nord au Sud : maxi 10 kg / 60 X 35 X 30 cm Le non-respect de ces règles entraînera le refus de la prise en charge du bagage. Dépose - Après retrait du dossard, vous pouvez déposer votre bagage à la salle des fêtes de Saint-Félicien du mardi au vendredi. Voir horaires sur programme p.8-9. Sur vos lieux d'hébergements, les bagages doivent être mis à la disposition des transporteurs dès 7h30. Bagage 4 jours Nord Sud : le mardi soir, les cyclistes emmènent directement leur bagage à l'hébergement. Le jeudi matin à l'hébergement, le bagage doit être à disposition des transporteurs dès 7h. Retrait - A l'hébergement, votre bagage sera disponible au plus tard à 18h. Le samedi de 12h à 20h à la salle des fêtes selon l'arrivée des transporteurs.

D - ARDECHOISE DES JEUNES

Tout jeune de 8 à 16 ans peut s'inscrire en individuel ou en groupe à l'Ardechoise Des Jeunes (possibilité de participer à partir de 7 ans si l'enfant est licencié dans un club). Conformément à notre réglementation, le jeune doit être encadré par un adulte. Pour les groupes, il est impératif de prévoir un accompagnant pour 6 jeunes maximum. 9h accueil avant le départ - Vérification du matériel avec les accompagnateurs et dépôt du panier repas dans le fourgon organisation ADJ mis à disposition. **ATTENTION** Arrivée sur le même espace que celui du départ, où un goûter vous attend offert par l'Ardechoise, vous sera remis le diplôme et pourrez profiter des différentes animations proposées à tous les jeunes participants. **DROIT À L'IMAGE** L'inscription de l'enfant mineur autorisera l'Ardechoise à utiliser l'image du mineur lors d'actions commerciales et pour des supports de communication propre à l'organisation. **ASSURANCE OBLIGATOIRE** Tous les enfants et accompagnateurs doivent être assurés en responsabilité civile/individuelle accidents. **SÉCURITÉ** Le code de la route et les règles de sécurité élémentaires doivent être respectées lors de l'épreuve à savoir : port du casque obligatoire - ne pas rouler de front - rouler bien à droite de la chaussée - proposer un ordre de file du groupe - prévoir des temps de pause pour se restaurer (boisson/barres) - s'arrêter seulement hors de la route - disposer d'un portable par groupe (accompagnant) en cas d'incident mécanique ...